

**DEPARTEMENT DE LA DROME  
COMMUNE D'EYMEUX**

*Publié sur le site internet le 15 décembre 2022*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-deux le **12 décembre**, le **Conseil Municipal de la Commune d'EYMEUX** (Drôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Fabrice BAR, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **15**

Présents : **11**

Votants : **14**

Date de la convocation : **06/12/2022**

**Etaient présents** : BAR Fabrice, CHAMPAUZAC Alexandra, CHARRASSON Jeanine, DAVID-BERTHAUD Sylvia, EMERY Fabien, GINOT Nicolas, GRILLERE Marion, GUICHARD Barbara, MONNET Carole, PONCE Jérémy, VIOSSAT Karine.

**Etaient excusés** : AYGLON Elodie, BURAIIS Laurent, MOLIN Jonathan, VIGNON Henry.

Madame Elodie AYGLON a donné pouvoir à Madame Marion GRILLERE pour voter en son nom.

Monsieur Laurent BURAIIS a donné pouvoir à Monsieur Fabien EMERY pour voter en son nom.

Monsieur Jonathan MOLIN a donné pouvoir à Madame Barbara GUICHARD pour voter en son nom.

Madame Barbara GUICHARD est nommée secrétaire de séance.

**OBJET : 2022-12-01 REFONTE DU SITE INTERNET : CHOIX DE L'ENTREPRISE**

Madame Carole MONNET, conseillère chargée de la communication expose aux membres du conseil municipal que le site internet [WWW.eymeux.fr](http://www.eymeux.fr) a été lancé en 2010 et qu'il n'a connu aucune modification graphique important depuis sa publication.

Les services de l'administration communale ont de plus en plus besoin de communiquer de manière électronique et le public a toujours plus d'attentes en matière de prestations en ligne. Les connexions à un site ne sont plus seulement établies depuis un ordinateur de bureau, mais également via des tablettes et smartphones, ce qui n'était évidemment pas le cas en 2010.

Au vu de ces constats, et souhaitant moderniser et dynamiser le site de la commune, une démarche de refonte dudit site a été lancée en termes d'organisation de l'information et de relookage graphique.

Informé le public est l'objectif principal du site [www.eymeux.fr](http://www.eymeux.fr). Mais ce site se veut aussi un espace de communication, d'échanges avec le public. Il doit aussi simplifier la vie des internautes en leur proposant un accès convivial et efficient à l'information recherchée.

Le site s'adresse à l'ensemble des personnes vivant, travaillant ou visitant la Commune d'Eymeux.

Vu l'évolution technologique et l'utilisation croissante d'Internet par la population et l'administration communale,

Vu la nécessité de disposer d'un site Internet communal plus moderne, plus performant et répondant aux besoins actuels en matière de communication,

Elle propose à l'assemblée la mise en place d'un site internet avec un service de maintenance pour la commune.

Après consultation de plusieurs entreprises, elle propose de retenir la société ADISTA FINGERPRINT KIXAR dont le siège social est situé à ROMANS SUR ISERE.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** de réaliser la refonte du site Internet communal WWW.eymeux.fr ;
- **DECIDE** de retenir la société ADISTA FINGERPRINT KIXAR pour la création et la maintenance du site internet de la commune pour un montant de :
  - 4 100,00 € H.T pour la réalisation,
  - 400,00 € H.T pour la maintenance,
  - 360.00 € H.T pour l'hébergement.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour mener à bien ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte après transmission en Préfecture et publication le 15 décembre 2022.

Le Maire,  
F. BAR

